Pèlerinages
Diocèse de Poitiers

Coronavirus : mesures sanitaires et administratives

Au moment d'écrire ces lignes, nous ne savons pas quelles seront les mesures sanitaires qui seront imposées lors de nos différents pèlerinages. Cela dépendra de l'avancement de la vaccination et de l'évolution de la pandémie tant en France que dans le pays d'accueil.

A l'entrée, selon le pays, outre les gestes barrières habituels, pourraient être exigés :

- un certificat de vaccination et/ou

- un test PCR négatif de moins de 48 heures (Allemagne et Italie) ou 72 heures (Espagne, France et Grèce) et/ou

- une déclaration sur l'honneur (France et Italie) et/ou

- une déclaration en ligne (Allemagne, Espagne, Grèce, Italie).

N.B. Pour l'entrée en Israël (actuellement interdite), il en sera probablement de même.

Au retour en France, selon le pays d'origine, pourraient être imposés :

- un formulaire de localisation à remplir 48 heures avant le retour et/ou

- une période de quarantaine à observer.

Nous informerons les pèlerins inscrits des mesures obligatoires en vigueur 2 à 4 semaines avant chaque départ.